

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — 6 » 11 » 20 »

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RECLAMES 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à	Départs de	Arrivées à	Départs de
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »
			AGEN
			10 h. 28 ^m matin.
			4 » 22 » soir.
			9 » 24 » »
			PÉRIGUEUX
			10 h. 45 ^m matin.
			5 » 51 » soir.
			10 » 54 » »
			BORDEAUX
			4 h. 27 ^m soir.
			10 h. 19 ^m — 11 h. 17 ^m soir.
			PARIS
			12 h. 45 ^m matin.
			4 » 39 » »
			» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 1^{er} Juin.

Un grand événement vient de s'accomplir, à Constantinople. Le Sultan a été détrôné. On a su la nouvelle mardi dernier à Paris, vers midi, et nous l'avons annoncée le soir-même à nos lecteurs, qui peuvent apprécier ainsi tous les efforts que nous faisons pour bien les informer.

Quel sera le résultat de la révolution Ottomane ? Nous ferons connaître à cet égard, les divers jugements de la presse parisienne. Est-ce une simplification ou une complication ? Nous penchons pour l'opinion optimiste, tant il nous paraît infiniment désirable que la guerre ne sorte pas des difficultés actuelles, conformément aux vœux et aux espérances de la diplomatie européenne, qui n'a plus devant elle un Napoléon I^{er} ou un Napoléon III pour brouiller les cartes, et entreprendre le jeu sanglant des batailles.

On lit dans le Temps :

La Turquie vient de faire son Quatre-Septembre. Comme la France, il y a cinq ans, elle s'est débarrassée, sans violence, d'un gouvernement incapable et avili, qui achevait de perdre le pays. Abd-ul-Aziz-Khan a cessé de régner, et il est remplacé par son neveu, Mehemmet-Mourad, fils aîné du sultan Abd-ul-Medjid-Khan. Cette révolution, depuis quelque temps prévue, est l'œuvre des sultans. Les détails n'en sont pas encore connus. Le sultan qui a été choisi pour ceindre le sabre d'Othman, était l'héritier présomptif du sultan détrôné. Il est connu comme partisan des réformes.

Cet événement est une chance de salut pour l'empire Ottoman. Sous la domination d'Abd-ul-Aziz, la Turquie s'écroutait, morceau par morceau. Presque toutes les ressources disponibles étaient absorbées par les fantaisies du sultan. Le traitement des fonctionnaires, le solde de l'armée, les comptes des fournisseurs militaires restaient en souffrance, et l'on ne comprend guère comment les corps en campagne pouvaient subsister et se battre, dans l'état de dénuement où ils étaient laissés. Quelles que soient les aptitudes et la conduite du nouveau sultan et de ses ministres, la Turquie ne peut perdre au change, et quand le gouvernement qui s'élève ne ferait que supprimer les dépenses folles et qu'introduire un peu d'ordre dans l'administration et un peu de suite dans la politique, son avènement serait déjà un grave avantage pour l'empire.

L'issue de cette révolution dépendra beaucoup de la conduite des sultans et des ulémas. Ce corps, très-puissant à Constantinople, est entré en scène le 11 mai, en imposant la destitution du grand-vizir et du Cheik-ul-Islam. Le voilà maintenant qui fait et qui défait des sultans,

comme autrefois les janissaires. Il est donc, pour le moment, maître de la situation. Ce qu'il a fait jusqu'ici a été bien fait, dans l'intérêt véritable du pays, par les voies pacifiques, et il s'est montré très-bien disposé pour la population chrétienne de Constantinople. Il faut s'attendre à ce que ce parti de juges, de prêtres et d'étudiants musulmans défende avec énergie la domination musulmane. Le Coran est sa loi, et il n'en suivra pas d'autres. Mais le Coran condamne et interdit les vices qui existent dans le gouvernement Turc. Il n'autorise ni le gaspillage des fonds de l'Etat, ni l'oppression des rayahs, quand ceux-ci acquittent le tribut, et l'on peut dire que, malgré l'infériorité de la loi musulmane, si cette loi était honnêtement appliquée, les populations de l'empire se trouveraient dans une situation meilleure que celle qu'elles ont depuis trois siècles. Si donc l'influence des sultans amenait une réforme, fût-ce seulement dans le sens musulman et dans l'esprit du Coran, les populations seraient moins malheureuses, et l'empire reprendrait de la force.

La chute d'Abd-ul-Aziz pourra suspendre ou modifier l'action diplomatique engagée. On sait que le mémorandum de Berlin n'a pas encore été présenté officiellement à la Turquie, et que des négociations ont été engagées dans le but de le modifier, de manière à obtenir l'adhésion de l'Angleterre. Une dépêche adressée de Berlin au Times indiquerait que cette dernière tentative a échoué.

L'armistice, qui est le premier point du mémorandum, n'était pas accepté par le gouvernement d'Abd-ul-Aziz. Le nouveau sultan pourra-t-il l'accepter davantage ? Nous le saurons bientôt.

On lit dans le Français :

Des nouvelles d'une extrême gravité nous arrivent de Constantinople, à la dernière heure. Le sultan est renversé. Les conséquences que ces événements doivent avoir sur la situation de l'Europe et sur la politique des diverses puissances sont encore difficiles à préciser, mais il est évident qu'elles tendent à précipiter les événements. La crise est de plus en plus aiguë. On peut s'attendre d'une heure à l'autre à apprendre que des démarches décisives ont été faites par quelqu'une des parties en présence. Que sera l'Europe dans trois mois ? Nul ne pourrait le dire.

On lit dans la Liberté :

Nous savons fort peu de chose du nouveau empereur. Il est âgé de trente-cinq ans. Il a été élevé à l'École militaire de Constantinople, à un moment où le sultan détrôné donnait à l'Europe des gages de tolérance et de tendance vers les idées nouvelles. Depuis, et suivant la coutume, Mourad fut enfermé dans un palais, isolé, surveillé, à ce point que les journaux annonçaient, il y a un mois environ, qu'il avait pris la fuite dans la crainte d'être empoisonné et pour se soustraire aux mauvais traitements dont il était l'objet.

Il faut bien dire, à ce propos, que les tentatives faites par le sultan détrôné pour abolir la loi du Seniorat qui, au dire des musulmans, est une institution divine, en vue de faire succéder au trône son fils aîné, le prince Jousouf-Izeddin, lui avaient aliéné la confiance des ulémas et aussi des sultans, c'est-à-dire des étudiants. Ce fut, croyons-nous, une des principales causes de l'hostilité d'un grand nombre de fonctionnaires et de notables du vieux parti turc. Déjà, il y a quelques années, en 1866, le sultan avait autorisé le vice-roi d'Egypte à changer l'ordre de succession au trône, en violation de la loi sur le Seniorat, ce qui fut blâmé énergiquement par les vieux Turcs.

Il serait difficile, dès à présent, d'indiquer avec précision le caractère de la révolution qui vient de s'opérer à Constantinople. Ce qu'on ne saurait nier, c'est que cette révolution n'est point l'œuvre du fanatisme et de l'intolérance turcs. C'est une révolution que l'on pourrait qualifier de nationale. La tendance de la jeune Turquie, dont Midhat-Pacha est en ce moment le chef, est de soustraire le gouvernement des Osmanlis à la protection des grandes puissances et plus particulièrement de la Russie.

Aujourd'hui, jeudi, au moment où nous écrivons ces lignes, la Chambre des députés examine la question de l'enseignement supérieur. Nous traitons plus loin cet important sujet.

Le prince Napoléon a fait son entrée à la Chambre des députés. Pendant plusieurs jours, les représentants bonapartistes étaient venus rôder auprès de son siège vide. Dès que le siège a été occupé, lundi dernier, messieurs les députés de la branche aînée de Bonaparte ont mis une savante application à ne le point regarder. Mais le moyen d'y tenir longtemps ! Leurs regards s'y sont tournés d'abord à la dérobée, et, le charme opérant, ils ne pouvaient plus s'en détacher. Ils s'arrangeront comme ils voudront, mais il est certain, dit le *Journal des Débats*, que cette apparition les gêne beaucoup et la scène n'est vraiment pas sans curiosité. Un très-grand nombre de sénateurs étaient venus dans leur tribune pour en jouir.

Comment messieurs les députés de la branche aînée ne seraient-ils pas déçus ? Toute la politique calculée, sournoise, dissimulée des deux règnes est complètement démasquée par le passé et le présent du prince Napoléon qui dit hautement, « Je suis un révolutionnaire. » Est-il possible de chercher dans les Bonaparte une garantie pour l'autorité, la religion et l'or-

dre, quand on a sous les yeux, au sein même du Parlement, l'héritier du Prince impérial ?

CORRESPONDANCE

Versailles 30 mai.

Un événement qui n'était pas précisément inattendu, puisque je vous le faisais prévoir, il y a deux ou trois jours, à cette même place, vient de se produire en Turquie : le sultan Abd-ul-Aziz a été détrôné, et son neveu, Mourad-Effendi, fils aîné d'Abdul-Medjid et héritier présomptif en vertu des lois turques, a été proclamé à sa place. On ignore encore les détails, de ce grand événement, mais on peut juger de l'accueil favorable qu'il a reçu à Constantinople par ce fait que la rente turque a subitement éprouvé dans cette capitale une hausse considérable. La rente turque a également monté à Londres et à Paris. On ne voyait aucun remède à la décadence politique et financière de la Turquie avec l'incapacité et les prodigalités d'Abdul-Aziz. L'avènement de Mourad marque la fin de l'omnipotence personnelle des sultans et inaugure en Turquie une sorte de régime constitutionnel. Le nouveau sultan est né en 1840. Il a reçu une éducation soignée, a visité la France en 1867 et parle couramment le français.

Il est grand ami de la France, comme son père Abdul-Medjid. On dit qu'en l'élevant au trône les chefs du mouvement l'ont fait souscrire aux trois points suivants : Assemblée permanente des notables, suppression du sérail, réduction de la liste civile à un chiffre déterminé.

Le nouveau grand vizir sera probablement Midhat-Pacha chez qui les conjurés prenaient leur mot d'ordre. On suppose que le portefeuille des affaires étrangères sera donné à Khulil-Pacha et celui des finances à Sadik-Pacha.

Jusqu'à présent les bruits sur Abd-ul-Aziz sont contradictoires. Selon les uns il serait en fuite, et selon d'autres, il serait gardé à vue dans son palais.

Sadik-Pacha a eu ce matin une longue conférence avec le duc Decazes et lui a communiqué la dépêche du grand vizir annonçant la révolution survenue à Constantinople.

Dans le monde diplomatique, on s'accorde à penser que la révolution survenue à Constantinople peut avoir les résultats les plus favorables pour la Turquie. On espère qu'elle ajournera tout au moins les périls de la question d'Orient et que la diplomatie, obligée de procéder à un nouvel examen de la situation, devra prendre pendant une certaine période une position expectante. En résumé l'impression générale est éminemment favorable à la tentative de régénération qui va se faire en Turquie, ce qui n'a rien d'étonnant, quand on songe aux graves problèmes qui se trouveraient résolus si cette tentative réussissait.

On assure que la commission de députés chargée de l'enquête sur les élections de MM. Tion et d'Aiguevives (Haute-Ga-

ronne) est disposée à proposer l'invalidation.

Les nombres des sous-préfets démissionnaires seraient actuellement de quinze. On procédera très-prochainement à leur remplacement. M. E. Hugues, l'ex-sous-chef du cabinet de M. Ricard, serait nommé secrétaire-général à Avignon.

M. Casimir Périer est toujours dans un état qui laisse peu d'espoir à sa famille.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 29 mai.

L'élection du prince de Lucinge, qui a servi il y a vingt ans comme officier dans l'armée autrichienne, a été l'occasion d'une lutte oratoire dans laquelle l'avantage de l'éloquence est resté aux partisans du prince, et l'avantage du scrutin à ses adversaires. Il est impossible de mieux défendre une bonne cause que ne l'ont fait MM. Arthur Legrand et Laurier.

Le bureau concluait à la validation. Le bureau, par l'organe de M. Arthur Legrand, son rapporteur, avait réfuté les deux griefs articulés contre l'admission de M. de Lucinge. Il avait établi que le prince n'avait jamais perdu sa qualité de Français, et que la pression administrative n'avait joué aucun rôle dans son élection. Mais, voyez jusqu'où peut aller l'esprit de parti : quelques députés de la gauche ont attaqué personnellement le rapporteur et l'ont accusé de complaisance, comme si le rapporteur était autre chose que l'interprète d'un bureau !

Les deux députés qui ont déployé, en cette occasion, le plus d'acharnement sont MM. Labadié et Le Pomellec.

Si M. Le Pomellec avait pu supposer que ce serait M. Laurier qui lui répondrait, il se serait probablement abstenu de prendre la parole. M. Laurier s'est moqué de lui cruellement, et il a fait rire toute la Chambre, sauf M. Le Pomellec.

L'argument de la nationalité était sérieux ; mais les électeurs des Côtes-du-Nord l'ont résolu depuis vingt ans en nommant le prince de Lucinge conseiller général. Dira-t-on qu'ils se sont trompés, et qu'il appartient à la Chambre de rectifier leur erreur ? Ce serait à merveille si, dans une récente vérification de pouvoirs, celle de M. de Douville-Maillefeu, la Chambre n'avait pas décidé expressément que la question d'éligibilité ne pouvait pas se poser devant l'Assemblée quand elle avait été résolue par un conseil général. M. Laurier n'a pas manqué de rappeler ce précédent ; néanmoins la gauche a invalidé l'élection du prince de Lucinge à une assez forte majorité.

Nous reproduisons la réponse de M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères, à l'interpellation de M. Naquet, sur la participation de la France aux affaires financières d'Egypte :

M. le duc Decazes. Notre honorable collègue a donné à sa question des développements dans lesquels je ne pourrais pas le suivre. Je ne me crois pas le droit

de discuter à cette tribune la solvabilité des gouvernements étrangers. (Très bien ! très bien !)

Mais à une question nettement posée je ferai une réponse non moins nette. Les termes où cette question m'a été adressée indiquent une certaine ignorance des faits. L'honorable M. Naquet me demande quelle est la nature des fonctions que le gouvernement français entend conférer au fonctionnaire qu'elle a délégué en Egypte. Or, comme nous n'avons pas délégué de fonctionnaire en Egypte, nous n'avons pas de mission à lui conférer. (Très bien ! très-bien !)

Que s'est-il passé ? Si M. Naquet avait pris la peine de consulter les documents officiels, et notamment le décret du khédive qui institue la nouvelle commission de finances placée sous la direction des commissaires étrangers, il y aurait vu que c'est le gouvernement égyptien qui nomme ces commissaires; il demande seulement aux gouvernements étrangers de lui désigner des personnes compétentes, dont la moralité et l'honorabilité soient certaines.

Les personnes désignées deviennent des fonctionnaires égyptiens. Voilà la situation.

Le gouvernement français a indiqué au gouvernement égyptien un homme auquel il a donné ainsi un brevet d'aptitude et de moralité; mais, en acceptant les fonctions que lui confère le khédive, ce Français devient fonctionnaire égyptien, et la responsabilité de notre gouvernement n'est engagée en aucune façon.

Et c'est devant une situation si claire que l'honorable M. Naquet invoque les souvenirs du Mexique, de l'emprunt mexicain ! Il n'y a aucune ressemblance, aucune analogie entre les situations. (Très bien ! très bien !) Puisqu'il cherchait des précédents, M. Naquet aurait pu en trouver de récents. Il y a une dizaine d'années, les capitaux étrangers en Tunisie s'étaient vus en présence d'une catastrophe imminente.

Le cabinet français obtint la création d'une commission financière dans laquelle la prépondérance appartenait à l'agent du gouvernement français.

Cette commission a fonctionné dans des conditions excellentes, sans que la responsabilité du gouvernement français fût engagée en rien; et les gouvernements étrangers, qui avaient d'abord fait à cette création quelques objections, ont reconnu depuis qu'elle était bonne, et ils ont fini par y adhérer.

J'espère, je désire une fortune semblable pour la commission du Caire. Là aussi, depuis longtemps, mais pas par notre faute, l'épargne française a été engagée dans des proportions graves; elle a pu craindre un événement grave.

C'est alors que le khédive, voulant introduire des réformes nécessaires dans ses finances, s'arma contre ses propres entraînements, s'est décidé à confier le recouvrement et la distribution de ses ressources à des mains sûres et habiles, demandées à l'étranger. Lorsqu'il nous a prié de lui désigner des hommes compétents, pouvions-nous refuser de venir en aide aux intérêts de nos nationaux ?

Nous ne l'avons pas pensé, et l'Angleterre, l'Italie, l'Autriche ont pensé comme nous. Le rapport de M. Cave constate que la responsabilité de l'Angleterre a été bien plus engagée que la nôtre, car nous ne donnons, je le répète, aucune garantie. Nous nous trouvons en présence d'un intérêt français, nous pouvions lui venir en aide sans engager nos intérêts généraux: cet appui, nous l'avons accordé, nous croyons avoir bien fait. (Très bien ! très bien !)

C'est ainsi qu'en Egypte et ailleurs nous suivions avec une sollicitude persévérante tous les incidents auxquels les intérêts français peuvent être mêlés, entendant n'y rester ni étrangers, ni indifférents. Nous conseillons l'entente, le concert, l'accord, entre toutes les puissances, et, lorsque cet accord semble lent à se former, nous n'en désespérons pas, nous n'en pour-

suivons qu'avec plus de soin la mission de le faire réussir. (Très bien ! très bien !)

J'élargis ici le cadre qui m'était tracé: nous avons la confiance que cette entente, si nécessaire à la paix du monde, se formera partout et sur tous les terrains. (Applaudissements.)

Vous en accepterez l'augure et vous vous en réjouirez avec nous; car, si désireux que nous soyons que les orages qui peuvent se former sur des horizons lointains ne puissent nous atteindre, cependant nous estimons que notre devoir impérieux est de faire tous nos efforts pour les conjurer. (Très bien ! très bien !)

Et c'est là — la sagesse de l'Europe nous en est un sûr garant — ce que nous réussirons à obtenir. (Vifs applaudissements !)

L'enseignement supérieur.

Nous désirons vivement que la loi sur l'enseignement supérieur soit maintenue telle que l'Assemblée nationale l'a votée. Par conséquent, nous faisons quelques réserves sur l'article suivant du *Journal des Débats*, que nous reproduisons parce qu'il explique très clairement la situation présente des choses dans cette question capitale:

Le seul incident digne d'intérêt dans la dernière séance que la Chambre des Députés a tenue est la lecture du rapport de M. Spuller sur la réforme de la loi sur l'enseignement supérieur. Cette réforme, on le sait, porte sur les articles qui ont trait à la collation des grades. La loi du 12 juillet 1875 a donné aux jurys universitaires ou à des jurys mixtes le droit de conférer des grades aux élèves des facultés libres, au choix des candidats. Les articles 13, 14 et 15 de cette loi n'ont pas été votés sans difficultés. Les partisans les plus décidés de la liberté de l'enseignement — et nous en sommes — n'avaient pour les jurys mixtes qu'une estime très médiocre. Ils ont combattu les articles qui établissent ces jurys, et ces articles ont été votés malgré eux. Nous nous sommes réjouis néanmoins du succès de la loi, parce que, la loi étant bonne dans son principe, il était sage de se résigner à quelques défaillances dans les détails d'application. C'est ce que nous avons fait; nous avons adopté la loi telle que l'Assemblée nationale l'avait votée, et ce n'est pas nous qui aurions demandé qu'elle fût remaniée avant même d'avoir été essayée. Les attaques sont venues d'ailleurs. Elles sont venues du parti radical, qui était contraire non seulement aux articles 13, 14 et 15, mais à la loi tout entière, à son principe et à son esprit.

Après les élections dernières, il a été facile de prévoir que la loi serait attaquée à la Chambre des députés non sans quelques chances de succès. On pouvait espérer aussi que le Sénat la maintiendrait fermement. Mais alors, quel devait être le résultat? Une opposition entre les deux Chambres. Nous ne disons pas un conflit; il faut réserver ce mot inquiétant pour des circonstances plus graves. Rien ne serait plus ridicule que de crier au conflit toutes les fois que les deux Chambres ne seront pas absolument d'accord sur une loi spéciale. A quoi bon avoir deux Chambres, si l'une ne représente pas à l'égard de l'autre ce frein qui est si utile dans le gouvernement parlementaire et qui ne peut naître que de la différence des opinions? Un ministre se trouve quelquefois compromis par ces discussions particulières, mais non pas un cabinet. La situation personnelle du ministre de l'instruction publique est donc assez difficile dans les circonstances où nous nous trouvons.

Un ministre qui aurait entrepris de conserver telle quelle la loi de juillet 1875 aurait eu certainement la minorité dans la Chambre des Députés; en revanche, un ministre qui aurait voulu la retirer aurait été renversé par le Sénat. La prudence recommandait, ce nous semble, de faire la part du feu, de sauver avant tout

la loi et son principe, et d'en sacrifier les articles les moins intéressants, c'est-à-dire ceux qui ont trait à la collation des grades. M. Waddington s'est déterminé à prendre ce parti plus circonspect que hardi, mais qui ne laisse pas que d'avoir encore quelques dangers, les dangers des demi-mesures. Il est probable que la Chambre se contentera de la correction apportée à la loi de 1875, et qu'elle ne demandera pas davantage. L'amputation de trois articles lui suffira pour le moment, et le ministre actuel représente tout juste cette modération de desirs qui est générale. Puisque M. Spuller est satisfait à ce prix, il faudrait sans doute aller jusqu'à M. Naquet pour trouver un mécontent. Mais le Sénat, que fera-t-il? Nous croyons qu'on aura quelque peine à lui faire comprendre la nécessité de la loi nouvelle, surtout si on invoque de prétendus principes, comme l'a fait M. Spuller, au lieu de simples motifs d'opportunité.

Les principes que M. Spuller expose ont, en effet, singulièrement vieilli; ils ont quelque chose de prud'hommeque, si on nous pardonne le terme; on les trouve, à la vérité, dans de bons livres, et nous ne doutons pas que M. Spuller ne les ait pris là. Mais les sénateurs, dont quelques-uns, grâce à leur âge, ont vu ces principes naître, succéder à d'autres, mûrir et faiblir à leur tour, auront peut-être pour ces restes un respect moins admiratif. Quant à M. le Ministre de l'instruction publique, nous ignorons encore s'il professe sur ces matières les idées étroites de la commission législative, ou si son intention est seulement de profiter des circonstances pour corriger quelques articles défectueux de la loi de 1875, tout en réservant pour l'avenir le fond même de la question. Le débat qui s'ouvrira jeudi nous l'apprendra. Le ministère doit avoir arrêté son plan, puisqu'il a lui-même provoqué la discussion sans attendre que personne l'y invitât, ce qui pourtant serait à coup sûr arrivé; mais il fera bien de ne pas oublier que la campagne dans laquelle il s'engage doit avoir deux actes: qu'après la Chambre des Députés viendra le Sénat, et que ce dernier ne sera plus retenu par la crainte de provoquer un conflit du genre de celui devant lequel il vient si prudemment de battre de battre en retraite.

SÉPARATION de l'Eglise et de l'Etat.

A la suite du vote récent par lequel le Conseil municipal de Paris a rayé du budget de la ville le chapitre des subventions aux établissements charitables, et à l'occasion de la souscription ouverte par le *Figaro* (et si vite remplie,) pour remplacer ces subventions, nous avons vu reparaître dans divers journaux la vieille question de l'Eglise et de l'Etat, dont la solution dans le sens que l'on préconise ne serait qu'une abominable spoliation, une espèce de banqueroute de l'Etat envers des particuliers.

L'Estafette publie à ce sujet l'article suivant:

Un ministre de l'instruction publique, dont les audaces furent grandes, puisque d'un trait de plume, il effaça des décrets ayant force de loi, et qu'il dispersa les objets composant le musée historique des souverains, comme si les pantouffles de Marie Antoinette, le canon joujou de l'enfant infortuné qui devait être Louis XVII, et les hochets du roi de Rome lui eussent fait peur, n'osa point toucher à cette question si grave, la séparation de l'Eglise et de l'Etat sollicitée avec tant d'insistance par le radicalisme et la prétendue libre pensée.

C'est que ce ministre savait apparemment l'histoire et qu'il n'ignorait point qu'avant 1789, le clergé, constitué en corps de l'Etat, possédait des biens propres, provenant de dons particuliers, d'anciens fiefs, qui lui avaient été dûment

légés et dont les revenus n'étaient, pas plus que le fond, aliénables en aucun cas.

En 1790, la constitution civile du clergé modifia cet ordre de choses. L'Etat s'empara des biens du clergé, qui furent acquis au domaine, mais il s'engagea à solder le personnel du culte catholique, déjà spolié par cette mesure, car les traitements accordés dès lors au clergé furent et sont encore fort inférieurs aux revenus de ses propriétés. Ce contrat ne pourrait donc être déchiré sans porter atteinte à l'équité la plus vulgaire, sans froisser les idées les plus élémentaires de justice.

Il est au moins bizarre qu'au moment même où les conseils municipaux sollicitent comme indemnité rétributive de leurs fonctions, jusqu'à ce jour honorifiques, la modeste allocation quotidienne de 25 francs, on persiste à revendiquer l'abrogation du plus imprescriptible des devoirs de l'Etat.

Les gouvernants heureusement pour leur honneur, y regarderont à deux fois avant de se décider à accomplir l'acte d'odieuse spoliation que l'on voudrait leur imposer. Le jour où l'Etat déchirerait son contrat avec l'Eglise sans lui restituer, avec les biens qui lui prit autrefois, le droit d'hériter et de posséder, il serait déshonoré comme l'industriel qui nie ses engagements. Si la préoccupation de créer des ressources au budget prime toutes les autres, si la spoliation est érigée en principe gouvernemental, il est un moyen bien plus expéditif et tout aussi légal d'augmenter les revenus de l'Etat, c'est d'anéantir les titres de la dette publique, de ne plus solder aux fonctionnaires civils, aux officiers de l'armée, les pensions de retraite, acquises par des versements réguliers dans les caisses du Trésor le jour où la dette envers l'Eglise, serait annulée, on ne serait point éloigné de nier la dette publique.

Manifestation d'étudiants.

Quelques jeunes gens, qui se disent étudiants, qui le sont peut-être en effet, mais qui s'occupent certainement beaucoup plus de politique que de droit ou de médecine, ont jugé à propos de profiter de la réunion d'un grand nombre de leurs confrères des départements et de l'étranger, venus à Paris à l'occasion des obsèques de Michelet, pour faire une grande manifestation socialiste et athée. Ils ont adressé à cet effet, environ cinq cent lettres d'invitation à une séance préparatoire qui s'est tenue dans la salle de la rue d'Arras et qui a été suivie d'un banquet à la salle Ragache. Cette lettre, qui n'a point été publiée, était signée de trois noms, parmi lesquels on remarquait celui d'un rédacteur du journal *les Droits de l'Homme*, déjà condamné à plusieurs mois de prison pour délit de presse.

On voit à quel genre d'étudiants appartiennent les organisateurs des réunions de la rue d'Arras et de la salle Ragache! Ce n'est pas à la Faculté de Droit que le rédacteur des *Droits de l'Homme* dont il s'agit, va demander des notions exactes sur la législation française; nous nous souvenons de l'avoir vu escorter dans les réunions publiques, soutenir de ses gestes et appuyer de ses applaudissements son maître et son ami M. Accolas, dont il semble partager les idées sur la réforme du Code civil. La lettre de convocation portait en effet que la jeunesse cosmopolite aurait à s'occuper, entre autres choses de la réorganisation du mariage et de l'établissement d'une égalité parfaite entre la femme et l'homme: grave problème, bien fait pour occuper de jeunes célibataires auxquels leurs études laissent, paraît-il, de nombreux loisirs.

Ce programme a paru néanmoins suspect à la plupart de ceux qui l'ont reçu. On n'avait invité que les étudiants sur lesquels on croyait pouvoir compter d'une manière absolue. C'était une armée d'élite où l'on ne s'attendait à aucune désertion. L'événement a prouvé qu'on s'était trompé. Il n'y avait même pas deux cents

personnes à la réunion de la rue d'Arras et le gros de l'assistance était composé, comme il arrive toujours, de meneurs politiques. On y remarquait aussi beaucoup d'étudiants étrangers, qui s'étaient rendus à une convocation dont ils ne comprenaient ni le but ni les conséquences, et qui leur paraissait devoir figurer parmi les incidents curieux de leur séjour à Paris.

L'Univers s'est amusé à relever toutes les paroles violentes, dangereuses, perverses, sottises et bouffonnes qui ont été prononcées à la rue d'Arras et à la salle Ragache. Nous lui laissons la satisfaction de donner une publicité malsaine à de jeunes déclamateurs dont la plus grande ambition est évidemment de voir leur nom et leurs discours imprimés dans les journaux. Tout cela, d'ailleurs, n'a rien de bien nouveau. Nous nous rappelons avoir lu quelque part l'extrait d'un journal d'écoliers, rédigé par un rhétoricien, un philosophe et un mathématicien, et qui s'intitulait modestement *le Rénovateur*. Il s'agissait, alors comme aujourd'hui, — et ce journal date d'une trentaine d'années environ, — de renouveler la société de fond en comble, de refaire avec des mains encore immaculées, depuis la base jusqu'au sommet, l'édifice que nos pères ont si mal construit. « Ne sommes-nous pas bien jeunes pour de si grands travaux? se demandaient ces messieurs au début de leur œuvre, et voici comment ils répondaient à cette question bien naturelle: « Hélas! qui l'ignore? il n'y a plus de jeunes gens aujourd'hui. Le monde a fait plus d'un tour sur lui-même, depuis les impertinences d'Aristote et de Boileau. Peut-être était-on jeune de leur temps; mais aujourd'hui! ne voyez-vous pas comme nos Jones sont pâles et nos fronts creusés par la pensée? Nous voilà, nous, la jeunesse du dix-neuvième siècle, telle que le malheur et la méditation nous ont faits. » C'est à peu près le même langage que nous avons entendu à la rue d'Arras.

Nous y avons appris ce qu'était à la jeunesse de résoudre les problèmes du siècle. Elle a déjà commencé au congrès de Liège, qui fut « sous l'empire le signal du réveil, la diane de la démocratie; » ce qu'elle a fait une fois, elle doit le refaire sans cesse; il faut qu'elle se réveille tous les ans dans une ville scolaire, qu'elle y tienne les grandes assises de la réforme cosmopolite et qu'elle y prépare un avenir où toutes les palinodies, toutes les fourberies, toutes les misères feront place à une vertu et à un bonheur éternels. « Lorsque j'ai fait surgir l'idée d'une réunion de la jeunesse de tous les pays, s'est écrié un orateur, et que, content de cette pensée, je courais l'exposer à tous, il s'est trouvé des hommes et des journaux qui ont eu le triste courage d'essayer de flétrir notre espérance et d'insulter à nos jeunes désirs de fraternité et d'union. Demain peut-être ils recommenceront leurs outrages; mais que nous importe? pourquoi nous en plaindre? Plaignons-les plutôt, car ils sont bien pauvres et bien misérables; ils ne peuvent nous comprendre; notre rêve est trop beau pour eux! » Pauvres jeunes gens qui croient faire surgir des idées de terre et qui reprennent tout simplement les théories prétentieuses du *Rénovateur*!

Il y a eu pourtant à la rue d'Arras et à la salle Ragache autre chose que les scènes et les déclamations enfantines dont nous venons de parler; il y a eu un incident qui a très légitimement ému l'opinion publique, parce qu'il révélait non dans la jeunesse française, Dieu merci! mais chez quelques jeunes gens égarés par la folie révolutionnaire, la plus détestable perversion du sentiment patriotique. Après avoir acclamé le projet des Congrès internationaux d'étudiants, la réunion de la rue d'Arras a discuté la question de savoir si les Allemands seraient invités à ces Congrès. Le débat a été vil, mais la résolution suivante a fini par l'emporter: « Les étudiants présents, Français et patriotes, demandent qu'il ne

soit fait aucune exclusion pour le Congrès international des étudiants. » Hâtons-nous d'ajouter qu'une très forte minorité a refusé d'accepter ce vote. Le lendemain à la salle Ragache, M. Meurgé a ouvert les toasts, au nom des étudiants de Paris, en portant la santé de la patrie absente, l'Alsace-Lorraine. Des applaudissements presque unanimes ont accueilli ces paroles. Un autre étudiant a cru devoir faire une manifestation en sens contraire, et dans l'entraînement, que nous aurions voulu croire involontaire, d'une improvisation où l'émotion d'un bruyant banquet se joignait sans doute à l'ivresse du radicalisme cosmopolite : « Tendons une main bienveillante, s'est-il écrié, pardessus les murs de Strasbourg, à nos frères de Berlin ! » Cette phrase révoltante a soulevé l'indignation de la plus grande partie de l'assistance qui s'est retirée immédiatement. Une protestation a été rédigée séance tenante. En cinq heures, elle avait recueilli dans les écoles plus de six cents signatures. Cette protestation ne vise pas seulement la démonstration anti-nationale de la rue Ragache, elle vise l'ensemble des réunions et des délibérations qui ont suivi les obsèques de Michelet.

CHRONIQUE LOCALE
ET MÉRIDIONALE.

Monsieur le Préfet du Lot, accompagné de M. Paul Cangardel, maire de la ville, a visité ce matin le Lycée de Cahors. Les professeurs attendaient M. le préfet dans la cour d'honneur de l'établissement, où étaient rangées les cinq divisions d'internes. M. Porteu est arrivé à 10 heures. L'élève Cantarel, de la classe de rhétorique, lui a adressé une courte allocution à laquelle M. le préfet a répondu avec beaucoup de grâce et d'à-propos. M. Porteu a ensuite demandé deux lauréats pour nos lycéens : un jour de congé et la levée de toutes les punitions. La première a été acceptée avec plaisir ; quant à la seconde, elle était inutile : il n'y avait pas de punition données. M. le proviseur l'ayant fait observer ; j'en suis heureux ! a répliqué M. Porteu, et il a, à plusieurs reprises, manifesté sa vive satisfaction. M. le préfet a passé ensuite la revue des élèves et a visité les diverses parties de l'établissement.

La chute de M. Buffet a tellement aveuglé le Français, que nous lisons les lignes suivantes, dans un de ses derniers numéros :

Parmi les départements les plus atteints

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
1^{er} juin 1876. (3)

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DES TROIS CENTS,
Par Tomaso GROSSI (1)

CHAPITRE PREMIER.

Je me souviens répliqua le fils, qu'il a parlé d'un certain droit... d'un droit... et que sais-je moi ? C'est un mot que je n'ai jamais entendu. Il aura dit sans doute, que vous n'êtes plus serfs par droit de prescription. C'est cela, justement cela, s'écrièrent tout d'une voix le père et le fils. Apprenez-moi de pareilles choses ! je les sais sur le bout des doigts. Donc, continuait Michel, pour prouver cette discrétion, notre avocat fit aussi avancer ses témoins, ses braves témoins, tous vieillards du pays et des alentours. Et alors ? Alors, tout semblait réglé, n'est-ce pas ? La discrétion est si évidente. Mais non, ce Pilate de juge invente une nouvelle

raison et dit : Témoins d'un côté, témoins de l'autre, tous prêts à jurer, c'est comme s'il n'y en avait pas ; la cause se décidera par le jugement de Dieu. Par jugement de Dieu ? Oui, et tous ceux qui étaient sur la place se mirent à applaudir comme s'il avait prononcé une sublime sentence. Que ce soit le jugement par le fer chaud, criait l'un ; par l'eau bouillante, criait un autre ; celui des croix, criai-je moi-même, et je dis à mon fils de s'offrir pour Limonta, comme en effet il s'est offert. Et on l'a accepté ? Non, car ce sont des coquins ; mais je l'ai fait inscrire tout de même. Je sais ce que c'est que le jugement des croix ; on n'y court aucun risque ; et moi-même dans ma jeunesse j'ai été une fois champion du monastère et j'ai gagné une cause contre ceux de Bellagio. Tu es plus long que le samedi saint, interrompit le comte Oldrado. Allons, qu'a-t-on conclu ? Quelque chose de beau : l'avocat de l'abbé a voulu le jugement par duel, l'officier qui était d'accord avec lui a approuvé, et tout s'est terminé ainsi. Duel cum justibus et scutis ? avec bâtons et boucliers ? demanda gravement le comte, car en se traitant de gueux, on ne doit pas se servir d'armes de gentils-

teurs du Lot-et-Garonne et du Tarn-et-Garonne, qui suivent assidûment nos foires, ont acheté à un prix suffisamment rémunérateur. Les bœufs de travail d'une force ordinaire, sans atteindre un prix exagéré avaient un cours satisfaisant. Une forte augmentation a eu lieu sur les veaux de boucherie qui se sont vendus à un prix moyen de 1 fr. 20 c. le kilog (poids vif). — Les cochons gras s'achetaient 64 fr. les 50 kil. (poids vif). — Les moutons gras trouvaient de nombreux acheteurs au prix de 75 c. (poids vif). — La vente des moutons maigres était très-lente. Les marchands de Montauban, Moissac, Agen, ont pu faire de beaux chargements de volaille au prix de 1 fr. 50 le kilog. Le blé était très abondant à la halle où il se vendait 23 fr. l'hectolitre. — Le maïs 15 fr. l'hectolitre. Les propriétaires achètent à cette foire tout ce qui est nécessaire à la fauchaison des prés et à la rentrée des fourrages ; aussi les marchands de faux et de rateaux ont-ils dû être contents, car la vente de ces articles a été très active toute la journée ; les marchands étalagistes paraissent satisfaits. Les magasins de la localité, les auberges et les cafés regorgeaient de monde. La police n'a eu aucun accident à signaler. N. B. La prochaine foire de Montcuq aura lieu le samedi 17 juin.

Par décret du 28 mai : M. Bergon D., a été nommé adjoint au maire de Luzech, en remplacement de M. Hocquet. Par arrêté du 31 mai, ont été nommés dans les communes de : Fajoles. — Adjoint, M. Lacombe G., conseiller municipal, en remplacement de M. Lacombe P., démissionnaire. Lachapelle-Anzac. — Adjoint, M. Simbille, conseiller municipal, en remplacement de M. Delvert, démissionnaire. Cazillac. — Adjoint, M. Vieillescazes A., conseiller municipal, en remplacement de M. Gondal-Fouville, démissionnaire. Alviçnac. — M. Battut U., conseiller municipal, en remplacement de M. Breil, démissionnaire. Strenquels. — Maire, M. Jarrige, L., conseiller municipal, en remplacement de M. Louradour, démissionnaire ; adjoint, M. Fouché A., conseiller municipal, en remplacement de M. Miramont, démissionnaire. Lacave. — Adjoint, M. Rouquié P., conseiller municipal, en remplacement de M. Dizot, démissionnaire.

Par décision du directeur général de l'Enregistrement et des Domaines, en date du 22 mai, M. Gilles, surnuméraire, à Gourdon, a été nommé receveur de l'Enregistrement, à Ribiers (Haute-Alpes).

Par décision du 27 mai : M. Brassaud, surnuméraire de l'Enregistrement, à Cahors, a été nommé receveur, à Saint-Martory, (Haute-Garonne).

On nous écrit de Montcuq : A la foire du 29 mai, les propriétaires du pays avaient mis en vente de beaux bœufs d'attelage que les ama-

LYCÉE DE CAHORS.
Compositions du 15 au 20 mai.

Mathématiques élémentaires. Physique. — 1 Vioussens ; 2 Moles. Mathématiques préparatoires. Version latine. — 1 Poujade ; 2 Jullien.

Philosophie. Histoire. — 1 de Valon ; 2 Delrieu. Rhétorique. Vers latins. — 1 Labro ; 2 Peyrissac.

id. 1 Albert ; 2 Cabanès. Troisième. id. 1 Bertrand ; 2 Valat. Quatrième. Version grecque. — 1 Barbier ; 2 Delpech.

Cinquième. id. 1 Gatorze ; 2 Maratuech. Sixième. Calcul. — 1 Grenat ; 2 Castagné. Septième. Allemand. — 1 Maury ; 2 Mogniat. Huitième. id. 1 Bénéch ; 2 Arbouys. Enseignement spécial. — Troisième année. Physique. — 1 Pélissé ; 2 Alliet. Deuxième année. Histoire. — 1 Bouloumè ; 2 Galtié. Première année. Comptabilité. — 1 Mourèze ; 2 Lacrouz. Année préparatoire. Calcul. — 1 Mention ; 2 Arnaud, E. Classe primaire. — Première division. id. 1 Montal ; 2 Labro. Deuxième division. id. 1 Gaston ; 2 Denons.

hommes. Avec bâton et bouclier. Et qui se bat pour vous ? Qui se bat ? c'est vite dit... qui se bat ?... mais il aurait fallu voir celui qui s'est offert pour le monastère : un diable avec des cheveux roux et des épaules démesurées. Vous avez donc refusé ? Poltrons, imbéciles ! Vraiment ; il y avait bien mon Arrigozzo qui voulait se présenter, mais je n'ai pas voulu et je ne veux pas : il ne me manquerait plus au milieu de tant de malheurs que d'avoir à craindre pour ce fils, l'unique consolation de sa pauvre mère et la mienne propre. Songez que maintenant nous sommes vieux et n'avons plus que lui au monde. Et se tournant vers son fils et lui prenant le bras : Garde-toi bien, lui dit-il, garde-toi de te laisser mettre en avant. Je ne veux pas, je ne veux pas ! et obéis-moi si tu tiens à nous voir en vie ta pauvre mère et moi. Pauvre femme ! tu sais bien que... Vous m'avez défendu de m'offrir, répliqua Arrigozzo, que pouvais-je faire ? Mais il y a encore quatre jours de temps. Et pendant ces quatre jours je t'enfermerai à la maison, je t'y garderai, et tu n'iras pas faire le brave.

Troisième division. id. 1 Lagarde ; 2 Bénéch. Quatrième division. id. 1 Baudel ; 2 Bris. Le censeur des Études, T. DURAND.

La lune rousse a disparu mercredi 23, jusqu'à l'année prochaine. Elle a été, cette fois, assez bénigne, ne nous ayant amené qu'une seule et petite gelée le 3 mai, jour de Ste-Croix, ce chevalier qui, d'après l'adage populaire, barro tout. Elle avait mal commencé, mais elle finit bien. Pour la chronique locale, A. Laytou.

DERNIÈRES NOUVELLES

Les journaux confirment les indications que nous avons données dans notre premier article d'avant-hier. La France a un grand rôle à jouer, et se montre dès aujourd'hui à la hauteur de sa tâche dans la voie de la médiation et de la pacification. La France dit notamment que, hier mercredi, M. le duc Decazes a fait connaître au conseil des ministres tout ce qu'il savait, touchant la crise orientale. Notre ambassadeur, à Constantinople, M. de Bourgoing, qui se trouvait à Therapia, quand la révolution a éclaté, s'est hâté de rentrer à Constantinople, et s'est mis en relations directes et permanentes avec M. le duc Decazes. De ces communications, il résulte que la tranquillité n'a point été troublée à Constantinople, et que nos nationaux ne courent aucun danger : elles démontrent, en outre, la possibilité, pour notre représentant, d'agir sans retard, conformément à ses instructions. M. le duc Decazes, au reçu de ces dépêches, a immédiatement répondu par l'envoi d'une note très détaillée, dans le rôle qu'aura à remplir notre ambassadeur est expliqué tout au long. « La France est appelée, d'après cette note, à prendre une part très grande aux négociations qui vont se poursuivre. Elle sera l'intermédiaire naturelle et pacifique, acceptée par la Sublime-Porte, entre les intérêts anglais et les intérêts russes. Elle agira dans le sens du Mémoire de Gortschakoff, amendé suivant les désirs de l'Angleterre. » L'initiative de notre habile ministre des affaires étrangères a obtenu la pleine approbation du conseil des ministres.

Oh ! que Dieu vous bénisse ! s'écria le jeune homme en haussant les épaules. Alors Ambroise (c'est le nom du fauconnier) prit la parole. Il n'avait pas encore dit un mot. Ne pourrions-nous pas nous aussi, dit-il, chercher un champion, un de ces hommes qui se vendent à prix d'or, nous le paierions bien et il défendrait notre cause. Impossible, répondit le comte en caressant sa barbe avec sa main, le droit de présenter un champion qui n'ait aucun intérêt dans le jugement est un privilège qui n'appartient qu'aux nobles, aux moines et aux congrégations. Ainsi, il nous faudra tomber dans l'abîme ou faire battre un Limontain avec le champion du monastère. C'est cela même. Oh ! si mon fils Loup était à la maison ! s'écriait le fauconnier, s'il était à la maison ou en lieu assez voisin pour l'avertir à temps, ils verraient beau jeu, ces moines tout-puissants ! Dis-moi, lui demanda alors Michel, est-ce que ton fils n'est pas valet d'Ottorino Visconti. Il était son valet dans les premiers temps, quand il s'enfuit de la maison. Mais il y a cinq ans de cela et il est aujourd'hui son écuyer. Ce seigneur lui veut beaucoup de bien et on m'a dit qu'il ne

peut plus s'en passer. A ces nouvelles le batelier sembla ressusciter et se frottant les mains, sautant au milieu du salon, il se mit à crier : vite, vite à Côme, et sans perdre un instant. Comment ? s'avis-tu s'il est à Côme ? Je sais qu'il y a Ottorino Visconti, répondit Michel, et se tournant vers son fils : ne l'as-tu pas vu toi-même, quand nous y sommes allés, jeudi dernier. Qui ? ce jeune homme, ce cavalier qui nous a salués sur le môle et qui vous a parlé ? Justement. Si je l'ai vu ? C'est celui qui était si lié avec le fils de notre maître, le pauvre Lionel et qui est venu une fois passer avec lui quelques mois au château. Allons, reprit le vieux batelier tout joyeux, allons vite manger quelque chose et en route immédiatement, tant que le lac est bon. Arrigozzo, la barque est-elle en ordre ? Oui, voiles, rames, couvertures, tout est dedans. Pour arriver plutôt ici, je n'ai rien emporté. Le père prit le fils par la main salua le comte, et se dirigea vers la porte en disant au fauconnier : Je puis le lui dire en ton nom, n'est-ce pas ? (A suivre).

VERSAILLES, 1^{er} juin, 2 h., soir. La grande majorité de la presse européenne accueille avec satisfaction la révolution qui vient de s'accomplir à Constantinople et y voit un présage favorable sinon à la solution immédiate des questions pendantes, du moins à un apaisement de nature à faciliter cette solution. Les journaux anglais manifestent cependant une certaine appréhension. Il leur tarde de connaître la ligne de conduite que va adopter la Russie. Le bruit court à Paris que le général Ignatieff, ambassadeur de Russie à Constantinople aurait quitté cette ville. Mais rien n'est venu jusqu'à présent justifier cette grave nouvelle. Ce qui est évident c'est qu'il va s'établir immédiatement deux tendances : l'une pour la continuation de la politique de pression, l'autre pour donner au nouveau gouvernement un répit de quelques jours qui lui permette d'agir en pleine connaissance de cause. Versailles, 1^{er} juin, 4 h., soir. Le Sénat a continué hier la discussion de son règlement dans une courte séance de moins d'une heure sans aucun intérêt. Il s'est ensuite ajourné à mercredi. Paris, 1^{er} juin, 5 h. 30 soir.. Les journaux contiennent la note semi-officielle, communiquée par l'Agence Havas. Cette note dit que les puissances n'ont pas encore reconnu le nouveau sultan. Il importe de connaître auparavant les dispositions des puissances garantes du traité de Paris, mais on ne doute pas que le nouveau sultan sera reconnu.

Bourse de Paris

Cours du 1^{er} Juin. Rente 3 p. %..... 67.95 — 4 1/2 p. %..... 97.00 — 5 p. %..... 104.95

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 31 mai.	CLOTURE précédente
Banque de France...	3.640 »	3.640 »
Crédit foncier....	670 »	675 »
Orléans-Actions...	1.000 »	998 75
Orléans-Obligations.	326 »	323 50
Suez.....	520 »	522 50
Italie 5 %.....	72 85	70 »

VALS, 1^{er} juin, 10 h., soir. Le duc Decazes a été nommé ministre des affaires étrangères. Le duc Decazes a été nommé ministre des affaires étrangères. Le duc Decazes a été nommé ministre des affaires étrangères.

Le duc Decazes a été nommé ministre des affaires étrangères. Le duc Decazes a été nommé ministre des affaires étrangères. Le duc Decazes a été nommé ministre des affaires étrangères.

Le duc Decazes a été nommé ministre des affaires étrangères. Le duc Decazes a été nommé ministre des affaires étrangères. Le duc Decazes a été nommé ministre des affaires étrangères.

Le duc Decazes a été nommé ministre des affaires étrangères. Le duc Decazes a été nommé ministre des affaires étrangères. Le duc Decazes a été nommé ministre des affaires étrangères.

Le duc Decazes a été nommé ministre des affaires étrangères. Le duc Decazes a été nommé ministre des affaires étrangères. Le duc Decazes a été nommé ministre des affaires étrangères.

Le duc Decazes a été nommé ministre des affaires étrangères. Le duc Decazes a été nommé ministre des affaires étrangères. Le duc Decazes a été nommé ministre des affaires étrangères.

Le duc Decazes a été nommé ministre des affaires étrangères. Le duc Decazes a été nommé ministre des affaires étrangères. Le duc Decazes a été nommé ministre des affaires étrangères.

Le duc Decazes a été nommé ministre des affaires étrangères. Le duc Decazes a été nommé ministre des affaires étrangères. Le duc Decazes a été nommé ministre des affaires étrangères.

Le duc Decazes a été nommé ministre des affaires étrangères. Le duc Decazes a été nommé ministre des affaires étrangères. Le duc Decazes a été nommé ministre des affaires étrangères.

Le duc Decazes a été nommé ministre des affaires étrangères. Le duc Decazes a été nommé ministre des affaires étrangères. Le duc Decazes a été nommé ministre des affaires étrangères.

Le duc Decazes a été nommé ministre des affaires étrangères. Le duc Decazes a été nommé ministre des affaires étrangères. Le duc Decazes a été nommé ministre des affaires étrangères.

Le duc Decazes a été nommé ministre des affaires étrangères. Le duc Decazes a été nommé ministre des affaires étrangères. Le duc Decazes a été nommé ministre des affaires étrangères.

Le duc Decazes a été nommé ministre des affaires étrangères. Le duc Decazes a été nommé ministre des affaires étrangères. Le duc Decazes a été nommé ministre des affaires étrangères.

L'Art d'être malheureux, l'une des plus originales et des plus humoristiques créations d'Alphonse Karr, paraîtra demain chez Calmann Lévy. Le spirituel et célèbre auteur de *Gènes* et de *Plus ça change...* semble avoir voulu condamner dans ce nouvel ouvrage tout son esprit, toute sa verve, toute sa mordante ironie et nous sommes persuadés que tout le monde voudra lire ce livre qui sera bien certainement un grand succès.

Le numéro que l'*Univers illustré* publie cette semaine est tout à fait remarquable par l'intérêt et la variété de ses gravures. Nous voyons d'abord la terrible scène de l'assassinat des consuls de France et de l'Allemagne à Salonique. Ensuite nous trouvons : le portrait de M. de Marcère, le nouveau ministre de l'Intérieur ; les funérailles de M. Ricard ; le *Tribut d'Athènes au Minotaure*, tableau de M. Auguste Gendron, fort justement remarqué au Salon ; la combat de la Douga entre les Turcs et les insurgés herzégoïniens ; une embassade en Algérie ; souvenirs de Madrid (deux gravures) ; la tombe du « Prince Noir » dans la cathédrale de Canterbury ; une chasse à l'ours blanc dans les régions polaires. — Rébus, problème d'échec. — Cette année encore le salon de l'*Univers illustré* est confié à LINCONNUE. Il suffit d'avoir lu dans le même journal, le compte-rendu de l'Exposition de 1875, pour n'avoir pas oublié avec quel sentiment de l'art cet écrivain, que des motifs sérieux empêchent de déposer son masque, sait manier une plume à la fois élégante et spirituelle.

LE TOUR DU MONDE. — Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 803^e livraison. (27 mai 1876). Texte : Pékin et le nord de la Chine, par M. T. Chouzé. (1873. Texte et dessins inédits.) — Dix-sept dessins de H. Clerget, H. Catenacci, Taylor, M. Rapine, A. Marie et E. Ronjat.

Hachette, boulevard St-Germain 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 182^e livraison (27 mai 1876). — TEXTE : La Bannière bleue, par Léon Cahun. — Les premiers peintres grecs, par Ch. de Raymond. — M. Ballard, par M. Vachon. — La petite perdrix

des neiges, par E. Lesbazeilles. — La Petite Duchesse, par Mlle Zénaïde Fleuriot. — L'enfant, par Ch. Schiffer. — Les causeries du jeudi, par l'oncle Anselme. — Dessins de Lix, Marie, Faguet, etc.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 48 (27 mai 1876).
Les plantes carnivores, d'après M. Ch. Darwin. — La monnaie internationale, par M. W. Stanley Jevons. — Les débuts de la science abstraite d'après le positivisme orthodoxe. — La pharmacologie expérimentale, par M. A. Mosso. — Académie des sciences de Paris. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 48 (27 mai 1876).
Les forces militaires de la Turquie, par Louis Jézierski. — Carnot, par M. H. de Sybel. — Le Salon de 1876, par M. Charles Bigot. — Le théâtre de Saint-Cyr, d'après M. Achille Tafanel. La Revue philosophique. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par X***. — La semaine politique.

(On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole de médecine, à Paris.)

Chaque journal : Paris. — Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. — Départements. — Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris. — Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements. — Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

La Nouvelle Bibliothèque classique. Jouaust, éditeur. — A côté de la *Collection des petits chefs-d'œuvre*, qui se publie concurremment avec le *Cabinet du bibliophile*, la *Petite Bibliothèque artistique*, destinée aux amateurs d'ouvrages à gravures et à laquelle viendra bientôt se joindre la *Bibliothèque fantaisiste*, l'éditeur Jouaust vient de commencer la publication de la *Nouvelle Bibliothèque classique*, qui contiendra tout ce qui mérite véritablement d'être lu dans les écrivains, du quinzième

au dix-huitième siècle.
Les *Oeuvres de Régnier, Grandeur et Décadence des Romains*, inaugurent cette nouvelle collection. Ce sont deux volumes qui, par l'élégance typographique, la beauté du papier, la correction et la fidélité du texte, méritent et obtiendront l'approbation des bibliophiles. Imprimés dans le format in-16 elzévirien, avec les caractères elzéviriens que M. Jouaust a fait graver spécialement pour ses éditions, les volumes qui composeront la Bibliothèque classique pourront prendre place sur les rayons des bibliophiles, à côté des collections dont nous parlions plus haut. La Bibliothèque classique par le prix peu élevé, de ses volumes, sera véritablement la Bibliothèque Charpentier des bibliophiles.

En vente : REGNIER, 1 vol. — MONTESQUIU, *Grandeur et décadence des Romains*, 1 vol. — BOILEAU, tome I. — HAMILTON, *Mémoires de Grammont*, 1 vol.

Sous presse : BOILEAU, tome II. — *Satyre Ménippée*, 1 vol. — REGNARD, *Théâtre*, 2 vol. etc.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, est pour une jeune fille ou une jeune mère, le cadeau le plus utile qu'on puisse lui faire. C'est en même temps le plus profitable au donateur, puisqu'en paraissant 52 fois par an, vient chaque semaine rappeler à l'abonnée le souvenir de la personne à qui elle doit cet abonnement.

Publiée par la maison Firmin-Didot, dont le nom est une garantie de la moralité et de la bonne exécution du journal, la *Mode illustrée* en 16 années d'existence, par l'exactitude et le nombre de ses patrons, par le fini de ses gravures, la clarté des explications, par les conseils éclairés de sa directrice M^{me} EMELINE RAYMOND, conseils s'adressant à toutes les conditions de fortune et toutes les circonstances de la vie, a obtenu un succès sans précédent jusqu'ici.

Essentiellement journal de la famille, ennemi d'un luxe exagéré, rejetant impitoyablement toute annonce et réclame fallacieuse, la *Mode illustrée* a toujours eu pour but de donner à ses abonnés le goût d'une élégante simplicité renfermée dans les bornes d'une sage économie, et de leur apprendre, par une bonne entente de la vie intérieure, à ne pas se livrer à des dépenses au-dessus de leur position ; c'est ce but moral qui a fait la force et le succès de la *Mode illustrée*. c'est par là que ce journal doit s'imposer à toutes les familles.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT et C^o, 56, rue Jacob, à Paris.

Prix pour les départements :
1^{re} édit. 5 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. 4^e — avec une gravure coloriée chaque numéro :
5 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

La Chanson du jour illustrée. Le Conservatoire Populaire du Chant, tels sont les titres de deux charmantes publications hebdomadaires accueillies avec un sympathique empressement par les artistes et les amateurs de chant.

Le succès bien mérité de ces deux revues musicales grandit chaque jour : l'une publie les Œuvres des principaux compositeurs modernes, l'autre les Œuvres anciennes des compositeurs célèbres.

L'éditeur, GUSTAVE AVOCAT, 27, Faubourg-Montmartre, que nous félicitons de son heureuse initiative à su résoudre le problème de la bonne musique à bon marché, en disant à ses lecteurs *Cinquante-deux compositions avec l'accompagnement de piano*, devenues presque populaires, pour le prix vraiment incroyable de 5 fr.

Nous sommes convaincus que la *Chanson du Jour* et le *Conservatoire populaire du Chant* ont leur place marquée dans toutes les maisons où l'on tient à être au courant des Nouveautés à succès et à se former une jolie bibliothèque des Œuvres célèbres des grands compositeurs de musique.

En vente chez GIRMA libraire à Cahors.

Les livraisons 24 et 25 de l'*Histoire de France illustrée* de Michelet qui vient de paraître chez l'éditeur Lacroix, complètent le 2^e volume de cet important ouvrage.

On y voit défiler la première moitié du XIII^e siècle, la papauté commence à décroître alors que les ordres mendians

dominicains et franciscains augmentent dans de notables proportions. La légende de St-François s'y trouve tout au long ; on ressent au XIII^e siècle l'influence des femmes.

Louis IX dit St-Louis, se fait remarquer par ses promesses, son grand cœur et son équité, la France prospère et grandit de jour en jour.

L'immense succès de *Quatre-vingt-treize* illustré va toujours s'accroissant à chaque livraison nouvelle. La 4^e série à 50 centimes est en vente et commence cette partie du grand livre de Victor Hugo intitulée : *A Paris*, où l'histoire se mêle au roman avec un intérêt si puissant.

Les quatorze dessins qui illustrent cette série donnent une suite très-curieuse de tableaux et de scènes de Paris tumultueuse, terrible et superbe de 93. Signalons parmi ces dessins : la *Queue aux épiceries* ; le *Renversement de la Statue de Louis XVI* ; le *Cabaret de la rue du Paon* ; la célèbre *Entrevue de Danton, Marat et Robespierre* ; les intérieurs des *Cafés* du temps ; puis les clubs, le *Club de l'Evêché*, le *Club des Jacobins* ; un *Dîner chez Robespierre*, une *Tribune publique de la Convention*, etc.

La gravure la plus curieuse est peut-être le facsimile, absolument exact, d'un arrêté du Comité de salut public, photographié sur une pièce du temps, et où les signatures de Robespierre, de Danton et de Marat sont autographiées d'après des originaux authentiques.

La librairie de l'Echo de la Sorbonne met en vente le mardi, par séries hebdomadaires à 45c., une nouvelle réimpression de l'*Echo de la Sorbonne*, cours complet d'enseignement secondaire en trois années, rédigé par MM. Emile Chasles, Pierre Bos, J. Pinard, Philippon, Salicis, Hippolyte Cocheris, Périgot, Malle-Brun, de Montmahou, Eugène Talbot, etc. Nous pouvons sans crainte recommander cet utile recueil, admis d'ailleurs dans les bibliothèques scolaires, donné en prix dans les lycées et collèges et récompensé à l'exposition universelle de Vienne.

Pour tous les articles et extraits non signés. Le propriétaire-gérant A. Laytou.

PIANOS ET HARMONIUMS
DES MEILLEURS FACTEURS
MUSIQUE ET INSTRUMENTS
GODINAUD, FILS
A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.
HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES
Accord et réparation. — Vente, échange et location.
VICTOR HUGO
QUATRE-VINGT-TREIZE

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE
Par MM. G. BRION, BODMER, LANÇON, D. VIERGE, E. MORIN, ÉMILE BATARD, FÉRAT, LIX, D. MAILLARD, H. SCOTT, GILBERT, ETC.
La Livraison, 10 centimes. — La Série, 50 centimes.
L'OUVRAGE COMPLET FORMERA 60 LIVRAISONS ET 42 SÉRIES
Il paraît 2 livraisons par semaine, chaque lundi et jeudi.
Eugène HUGUES, Editeur, rue du Hasard-Richelieu, 8
Et chez tous les libraires de Paris et des Départements.

LE JOURNAL DU DIMANCHE
Recueil Littéraire et Illustré
paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.
ABONNEMENTS :
Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.
Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le *Journal du Dimanche* compte maintenant vingt années d'existence ; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.
Trente-quatre volumes sont en vente
Le volume broché, pour Paris..... 45 fr.
id. pour les Départements. fr.

M. MAHOUT
EX-MAÎTRE TAILLEUR AU 7^{me} DE LIGNE
Marchand TAILLEUR
A CAHORS, Galerie Bonafous.
GRAND ASSORTIMENT DE
Castor noir, Zéphir, Mérimos pur laine,
Popeline, Edredon, Alpaga, Moleton noir,
Reps pour pardessus. Cabas Caoutchouc en satin.
Recommandé aux Ecclésiastiques et aux gens de goût.

Eaux Minérales de Miers
Gare de Rocamadour (Lot)
HOTEL CARBOIS
A ALVIGNAC
La renommée dont jouissent les **Eaux minérales de Miers** remonte à plusieurs siècles ; elle a été sanctionnée par de nombreuses guérisons et par l'autorité des plus illustres médecins.
L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée. Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement y sont l'objet des attentions les plus délicates ; chacun se plaît à le reconnaître.
M. CARBOIS, ACTIONNAIRE de la *Fontaine minérale* offre à tous ses clients, de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.
Les voyageurs qui logent à l'Hôtel Carbois ont l'avantage d'avoir le Médecin, Inspecteur des Eaux de Miers, dans l'Hôtel même.

TABLEAU DES DISTANCES
Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.
PRIX : 1 FRANC.
Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

VALS (ARDECHE)
Applications spéciales de six sources minérales autorisées par l'Etat et l'Académie de médecine :
Saint-Jean. Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac.
Magdeleine. Maladies du foie, des reins, de la gravelle et du diabète.
Précieuse. Appareil biliaire, calculs hépatiques, jaunisse, gastralgies.
Désirée. Constipation, incontinence d'urine, calculs, coliques néphrétiques.
Rigolette. Pâles couleurs, hystéries, lymphatisme, marasme, névroses.
Dominique. Souveraine contre les maladies de la peau, asthme, catarrhe pulmonaire, chlorose, anémie, débilité.
Détail : dans tous les dépôts d'eaux minérales et les pharmacies, à 0.80 cent. la bouteille.
Les expéditions directes se font par caisse de 50 et 24 bouteilles au prix de 30 et 15 fr. prises à Vals. Toutes les demandes doivent être adressées à LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX A VALS (Ardeche), sous réserve de fausse distribution et ses conséquences.

PEAU DU VISAGE
LE LAIT ANTÉPHELIQUE
pur ou coupé d'eau dissipe
ROUSSEURS, HAÏE
MASQUE DE GROSSESE
ROUGEURS, TEINT COUPEROSÉ
PEAU FARINEUSE
BOUTONS, RIDES
GERÇURES
Conserve la peau du visage claire et saine
Paris CANDES 21 St-Denis 29
Chez les Pharmaciens et Coiffeurs.

FLEURS ARTIFICIELLES.
GARNITURES D'ÉGLISES.
D'AVANT D'AUJOURS
MARIE BLANC
FLEURISTE A CAHORS
Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.
Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement ; Garnitures d'autel or ; Frange or et argent ; Globes garnis et non garnis ; Couronnes nuptiales ; Couronnes mortuaires ; Fouritures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.
Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.
Bouquets pour Fêtes votives ; Lanternes vénitiennes ; Feux d'artifice.